



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CET) extraordinaire du 20/05/2024**

**Membres présents** : Mme CHAN YUE TACK, proviseure, présidente du conseil – M. PANNIER, attaché de coopération éducative – Mme AKTAS-VALLIER, proviseure adjointe – Mme CHARLES, directrice de l'école primaire – M. LEQUEUX, conseiller principal d'éducation (CPE) – M. SY, secrétaire général – M. CHAROY, DEPOUILLY, NUSS, représentants des parents d'élèves – Mme LOVATT-ISNARD & MM. LEBROU, LANDRY, BOUSLAMA & TRUCHI, représentants des personnels enseignants et d'éducation – M. DEBUC, représentant des élèves – Mme VU Thi Bich Quynh, représentante des personnels administratifs et de service

**Membre excusé** : Mme NGUYEN Ha Quynh, représentante des parents d'élève, Mme NGUYEN Bao Nhi Emilie, représentante des élèves

Madame la Proviseure ouvre la séance à 15h31.

Secrétaires de séances : Mme CHAN & M. SY

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 21 mars 2024 et approbation de l'ordre du jour du Conseil d'établissement extraordinaire du 20/05/2024**

Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 21 mars 2024 : adoption à l'unanimité

Ordre du jour : adoption à l'unanimité

Mme la Proviseure indique que ce conseil d'établissement extraordinaire est tenu aujourd'hui pour les raisons suivantes :

- l'ouverture d'un poste de EFE2D anglais (6h) à Hanoi a été décidée en pré Comité social d'administration (CSA) à l'AEFE le 15 mai 2024
- L'avis du CET est demandé et à remonter à l'AEFE avant début juin
- La proviseure va s'absenter la semaine prochaine et nous entrons dans une période dense d'examens, de spectacles etc...
- Une CCPL2 se tenant le 20 mai, elle profite de cette occasion pour tenir ce CET à la suite

Cette démarche s'effectue un an avant la prise de poste pour les personnels de formation et donc ce serait pour la rentrée 2025

- Le LFAY aura une 4e de plus à cette rentrée-là (3h à couvrir en plus) et on pourra envisager moins d'heures supplémentaires.

Un des représentants des personnels enseignants demande ce qui motive la décision de l'AEFE de créer le poste à Hanoi.



Mme la Provisure rappelle que la volonté de l'Agence est de concentrer au sein du LFAY, siège de l'Institut régional de formation (IRF) les postes de formateur. Elle précise que ce poste de formateur d'anglais est basé à Singapour jusqu'au prochain renouvellement en septembre 2025. Il basculera sur Hanoï à partir de cette date.

Un des représentants des parents demande si le poste est créé pour l'IRF ou pour le LFAY et souhaite savoir le coût supporté par le Lycée. Monsieur le Secrétaire général précise que ce poste est un poste de détaché sur mission de formation, anciennement appelé poste d'expatrié et qu'à ce titre le coût est entièrement financé par l'Agence. Cette contribution de l'Agence apparaîtra dans l'aide nette.

Un de représentants des personnels enseignants soulève le fait que ce type de poste avec le nombre très limité d'heures d'enseignant au sein du LFAY peut générer des situations de tension. Il reconnaît que ce n'est pas le cas pour la discipline anglais mais qu'une attention soit aussi portée sur d'autres disciplines, notamment les matières scientifiques comme la technologie ou même les SES.

Mme la Provisure rappelle que l'Agence n'a pas demandé l'avis du conseil sur la création de poste EFE2D en SES.

La décision est soumise au vote sur les 16 membres présents.

Abstention : 1

Pour : 15

La présidente du CET

*(signé)*

Corinne CHAN YUE TACK

Provisure

Les secrétaires de séance

*(signé)*

Corinne CHAN YUE TACK

Provisure

*(signé)*

Cheikh SY

Secrétaire général